

Manifestation d'appui à Abdelrazik
4 mai 2009
Radio-Canada

Une soixantaine d'activistes pour la paix manifestent au centre-ville de Toronto pour exiger le retour au pays d'Abousfian Abdelrazik, un Canadien d'origine soudanaise, qui vit à l'ambassade du Canada à Khartoum depuis un an.

Les organisateurs de la manifestation ont tenté en vain de rencontrer les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice au centre-ville de Toronto pour transmettre leur message. Ils accusent le gouvernement Harper d'avoir une politique de deux poids, deux mesures à l'endroit des Canadiens de couleur et de confession musulmane. Ils allèguent que le gouvernement approuve la torture en catimini.

Fait inusité, les manifestants demandent l'arrestation des 225 Canadiens qui se sont cotisés pour payer un billet d'avion à Abousfian Abdelrazik, puisqu'Ottawa avait menacé d'emprisonnement tous les Canadiens qui mettraient sur pied une fondation au nom de M. Abdelrazik, ce qui est contraire à la nouvelle loi canadienne antiterroriste.

M. Abdelrazik, qui figure sur la liste d'interdiction de vols de l'ONU, s'est réfugié à l'ambassade par crainte d'être de nouveau arrêté par les autorités soudanaises.

Ottawa affirme ne pas pouvoir rapatrier Abousfian Abdelrazik parce que son nom figure sur une liste d'interdiction de vol des Nations unies. L'ONU affirme pourtant que le Canada peut autoriser le citoyen canadien à rentrer au pays malgré la présence de son nom sur la liste. Ottawa invoque également le fait qu'Abousfian Abdelrazik n'a plus de passeport valide et qu'il n'a pas l'argent nécessaire pour payer son billet d'avion, puisque l'ONU a gelé ses avoirs.

L'homme a été arrêté en 2003, au moment où il rendait visite à son frère au Soudan. Les manifestants de Toronto allèguent qu'il a été torturé par les autorités soudanaises et interrogé par les services secrets canadiens. Il a été libéré en 2006, faute de preuves, mais l'ONU l'a aussitôt inscrit sur une liste d'interdiction de vol pour de présumés liens avec le groupe terroriste Al-Qaïda, et ce, même si la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Service canadien du renseignement affirment n'avoir rien à lui reprocher.